

Extrait du site « SERVICE PUBLIC » relatif à la prolongation de validité de la carte d'identité



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte délivrée avant 2014

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance.
- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

Condition de prolongation automatique

Date de délivrance	Date de validité		Condition liée à l'âge
	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	
2006	2016	2021	Être né en 1988* ou avant
2007	2017	2022	Être né en 1989* ou avant
2008	2018	2023	Être né en 1990* ou avant
2009	2019	2024	Être né en 1991* ou avant
2010	2020	2025	Être né en 1992* ou avant
2011	2021	2026	Être né en 1993* ou avant
2012	2022	2027	Être né en 1994* ou avant
2013	2023	2028	Être né en 1995* ou avant

Remarque importante : Cette prolongation de validité n'est reconnue que sur le territoire français. Cela signifie que le passeport devient obligatoire pour un déplacement à l'étranger, pays européens compris.